

Modèles structurels du degré secondaire I (année scolaire 2016-2017)

Modèles structurels du degré secondaire I	
BE-fr	Structure coopérative. 3 sections : préparant aux écoles de maturité (p), moderne (m), générale (g).
FR-fr	Structure avec 3 filières distinctes. 3 types de classe : Exigences de base, Générale, Prégymnasiale.
GE	Structure avec 3 filières distinctes. 9 ^e : 3 regroupements : Exigences de base, Exigences moyennes, Exigences élevées. 10 ^e et 11 ^e : 3 sections : Communication et Technologie (CT), Langues vivantes et Communication (LC), Littéraire-Scientifique (LS), cette dernière avec trois « profils » : Latin (L), Langues vivantes (LV) ou Sciences (S).
JU⁽¹⁾	Structure intégrée. Cours communs (classes hétérogènes) + Cours à niveaux (A, B, C) en mathématiques, français et allemand (40% niveau A, 35% niveau B, 25% niveau C) + Cours à options (quatre groupes homogènes) + Cours facultatifs.
NE⁽²⁾	Cohabitation de deux systèmes : a) Structure intégrée (9^e et 10^e). En 9 ^e : classes hétérogènes avec deux niveaux en français et mathématiques. En 10 ^e : classes hétérogènes avec deux niveaux en français et mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. b) Structure avec 3 filières distinctes (11^e). 3 sections : Préprofessionnelle, Moderne, Maturités.
VS⁽³⁾	Structure intégrée. 9 ^e : Cours à niveaux (I et II) en langue 1 et mathématiques. 10 ^e et 11 ^e : Cours à niveaux (I et II) en langue 1, mathématiques, langue 2 et sciences.
VD	Structure coopérative + 2 filières distinctes 2 sections : Voie prégymnasiale : une option spécifique (économie et droit ou italien ou latin ou mathématiques et physique) ; Voie générale : 2 niveaux en français, mathématiques et allemand et 2 options de compétences orientées métiers (OCOM).

Remarques :

Le tableau ci-dessus présente les réponses de l'enquête auprès des cantons à la question : « Comment peut-on qualifier le(s) modèle(s) structurel(s) (ne pas tenir compte des classes spéciales, classes ateliers, classes à effectifs réduits, etc.) ? ». Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Notes :

- (1) JU : Chaque élève est décrit par un profil avec son niveau dans les trois disciplines fondamentales et l'option. Cela permet de différencier trois niveaux d'exigences.
- (2) NE : Dès la rentrée scolaire de 2015, le canton a introduit une structure intégrée en 9^e année avec des classes hétérogènes et des niveaux en français et en mathématiques. Dès 2016, la 10^e année est également renouée selon le même principe avec l'ajout de 3 disciplines à niveaux, soit l'allemand, l'anglais et les sciences de la nature. Dès l'année scolaire 2017-2018, la 11^e et, par conséquent, tout le cycle 3 fonctionne en structure intégrée : enseignement dans deux niveaux différenciés en mathématiques et français en 9^e année; enseignement à niveaux différenciés en mathématiques, français, allemand, anglais et sciences de la nature en 10^e et 11^e année.
- (3) VS : La loi sur le cycle d'orientation (CO) a unifié les pratiques.

Source : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), Enquête auprès des cantons 2016-2017, <http://www.edk.ch/dyn/16272.php> (consulté le 12.02.2018).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).